

## Les formations OS1

### Améliorer la qualité de vie de chacun au quotidien

#### Optimiser la mise en oeuvre du DIPM par l'encadrement des équipes

 Référence	<b>OS140</b>
 Lieu	Intra : sur site
 Durée	<b>1 jour</b>
 Coût	<b>1 200 €</b> par groupe (hors frais de déplacement et d'hébergement)
 Groupe	15 personnes maximum

#### PUBLIC

Personnes chargées de la conception et/ou de la mise en œuvre des DIPM

#### PRÉREQUIS

Aucun

#### OBJECTIFS

- Mieux cerner l'intérêt d'une appropriation du DIPM pour les délégués à la protection des majeurs
- Identifier les difficultés des équipes dans la mise en œuvre du DIPM et comment y pallier
- Elaborer des réponses du point de vue de l'encadrement pour une mise en place optimale du DIPM

#### CONTENU

##### Un historique rapide de la protection juridique en France

- La loi du 5 mars 2007, son inscription dans le Code de l'Action Sociale et des Familles
- Pourquoi la réalisation d'un DIPM (sens, intérêt, finalité...).
- L'avenir de la protection juridique dans les années à venir – L'impact sur le DIPM

##### Le mandataire judiciaire et le DIPM

- Les obligations du mandataire au démarrage de la mesure :
  - L'inventaire
  - L'organisation budgétaire
  - Le DIPM
- Modèle d'un DIPM opérationnel et l'avenant

##### L'encadrement des équipes et le DIPM

- Comment accompagner le Délégué à la Protection des Majeurs dans la rédaction d'un DIPM ?
- Comment accompagner le Délégué à la Protection du Majeur quant à l'évolution du secteur en lien avec les outils tel que le DIPM ?



## **PÉDAGOGIE**

Apports théoriques et méthodologiques, études de cas

## **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

- En début de formation : Tour de table
- En cours de formation : QCM et/ou Quizz
- A l'issue de la formation : Questionnaire d'auto-évaluation des acquis par participant au regard des objectifs définis du programme
- 3 à 6 mois après la formation : Questionnaire d'impact